



**Règlement communal - Commune de Sanem**

**Lotissement de la parcelle cadastrale n° 1555/4338, section B de Soleuvre, présenté par les autorités communales de Sanem.**

En sa séance du 15 octobre 2021 le conseil communal de Sanem a pris une délibération portant adoption du lotissement de la parcelle cadastrale n° 1555/4338, section B de Soleuvre, présenté par les autorités communales de Sanem.

Ladite délibération a été publiée en bonne et due forme à partir du 2 novembre 2021.

